

ÉTUDE TRANSVERSE

Professions libérales

Chômage des salariés des professions libérales



Sommaire



04 Étude initiée par le conseil d'administration de l'OMPL

08 Principaux enseignements



10 Le chômage des salariés au travers de la DADS

27 Le chômage des salariés au travers des données de Pôle Emploi



31 Le chômage des salariés au travers de l'Enquête Emploi 2011

Étude initiée par le conseil d'administration de l'OMPL

Finalités

Le conseil d'administration de l'OMPL (Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales) a décidé de réaliser une étude afin de mesurer le taux de chômage des salariés des professions libérales. Au travers de cette étude trois questions sont posées :

- ▶ les salariés des professions libérales sont-ils touchés par le chômage ?
- ▶ comment se situent les professions libérales comparativement aux autres secteurs d'activité ?
- ▶ quelles sont les professions et les branches les plus exposées ?

Pour répondre à ces questions, l'OMPL a décidé de réaliser une étude qui se fixe plusieurs objectifs :

- ▶ étudier le phénomène de chômage en identifiant les branches et les métiers les plus concernés ;
- ▶ réaliser une analyse par grand secteur d'activité (juridique, cadre de vie-technique, santé) afin de spécifier les différences et les convergences de chacun d'eux et des branches qui les composent.

Sources de données

▣ Trois sources complémentaires mobilisées pour éclairer la question du chômage dans les professions libérales.

Les données Pôle Emploi sont habituellement utilisées pour mesurer le chômage. Basées sur le code ROME (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois), elles enregistrent un demandeur d'emploi sur un métier déterminé, sans que celui-ci soit relié à un secteur ou une branche donnée. Les statistiques de Pôle Emploi permettent par exemple de dénombrer les secrétaires médicaux inscrits comme demandeur d'emploi à une date spécifique mais pas d'établir un lien avec le secteur d'activité, le secteur « d'origine » ou le type d'établissement dans lequel l'emploi est recherché : s'agit-il d'un salarié ayant travaillé auparavant dans un cabinet médical ou dans le secteur hospitalier ? Était-il en emploi, en formation ou sans emploi ?

Formulée ainsi, la question du chômage dans les professions libérales ne peut être documentée à partir de la seule source habituellement utilisée, à savoir Pôle Emploi.

C'est le croisement de différentes sources qui permet d'établir une vision plus précise entre des secteurs d'activité (les professions libérales) et le chômage des salariés. Trois sources complémentaires sont nécessaires pour cette mesure :

- ▶ la DADS (Déclaration annuelle des données sociales) permet d'identifier les salariés d'une branche (au sens du champ d'application d'une convention collective) qui ont connu une période de chômage dans l'année ;

- ▶ Pôle Emploi fournit un effectif de demandeurs d'emploi à une date donnée pour un métier donné. Le traitement ne porte que sur 14 codes ROME correspondant à des métiers identifiés comme représentatifs des activités des professions libérales ;
- ▶ l'Enquête Emploi de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) permet de remonter sur les situations de chômage qu'ont

connues les salariés en poste actuellement dans les professions libérales.

Ces trois sources ne sont pas strictement comparables mais elles éclairent de façon complémentaire le phénomène du chômage des salariés des professions libérales. Elles obéissent à des logiques et des finalités spécifiques qu'il est nécessaire de prendre en compte pour mieux en appréhender les limites.

La DADS

Les données issues de la DADS sont exploitées chaque année par l'Insee et diffusées l'année N+2 de la déclaration. Les dernières données accessibles datent de 2010.

Il s'agit d'une source exhaustive car la DADS est une formalité déclarative que doit accomplir annuellement toute entreprise ayant employé au moins un salarié dans l'année. Elle contient des informations sur l'ensemble des salariés ayant travaillé dans l'entreprise.

A partir des données collectées sur l'ensemble des salariés, l'Insee effectue un échantillon au 1/12^e utilisé pour toutes les exploitations statistiques.

La DADS présente deux caractéristiques qui la rendent pertinente pour analyser les situations de chômage dans une branche donnée² :

- ▶ elle est exploitable par « branche conventionnelle³ ». Elle permet donc d'isoler spécifiquement les salariés des 13 branches de l'OMPL ;
- ▶ elle permet de repérer, pour une branche donnée, tous les salariés ayant perçu des indemnités chômage au cours de l'année considérée (2010)⁴. Cette variable peut donc être utilisée par défaut pour repérer les salariés répondant à la double condition :
 - avoir été présent dans une branche au cours de l'année (condition de leur présence dans le fichier DADS) ;
 - avoir perçu des indemnités de chômage au cours de cette même année.

Par déduction, tous les salariés ayant perçu une indemnité chômage sont considérés comme ayant connu une période de chômage pour l'année considérée.

De nombreuses variables concernant les salariés sont

présentes dans la DADS : catégorie sociale, profession, âge, genre, région, taille d'entreprise... Il est également possible d'estimer par déduction la période de chômage indemnisé⁵.

■ Intérêt

- ▶ possibilité d'identifier avec précision des salariés des professions libérales ayant connu des périodes de chômage dans l'année ;
- ▶ à l'inverse de Pôle Emploi, les données concernent tous les salariés d'une branche, que leur profession soit spécifique ou non : secrétaire, comptable, pharmacien adjoint, architecte, assistant, technicien... Le traitement permet de distinguer ces différentes professions.

■ Limites

- ▶ décalage de deux ans (pas de suivi en temps réel du chômage). La dernière année disponible à la date de l'étude est 2010 ;
- ▶ un salarié ayant connu une période de chômage non indemnisé ne sera pas identifié comme chômeur par la DADS (pas d'indemnités versées) ;
- ▶ un salarié n'ayant pas travaillé un seul jour dans l'année dans la branche ne sera pas non plus identifié par la DADS, autrement dit, le chômage longue durée (supérieur à un an) n'est pas comptabilisé ;
- ▶ la durée du chômage du salarié n'est pas connue, contrairement au nombre de jours travaillés et aux périodes de contrats (saisonnalité).

Les chiffres fournis par le traitement DADS ne peuvent donc pas coïncider avec ceux mis à disposition par Pôle Emploi mais les deux approches sont complémentaires.

² Méthodologie spécifique mise au point par le cabinet Ithaque pour les besoins de cette étude.

³ Cf. indicateurs de suivi de la qualité de l'emploi dans les PL (Professions libérales). Ithaque pour l'OMPL (2012).

⁴ Ceci s'explique par la finalité de la DADS, qui est avant tout fiscale : elle rapproche pour un même individu l'ensemble des revenus provenant d'un emploi salarié et de l'indemnisation des périodes de chômage. Cette dernière information est fournie par les Assedic.

⁵ La variable n'existe pas en tant que telle dans la DADS mais y figure en revanche la durée du contrat de travail (date de début et date de fin de contrat).

Les données Pôle Emploi

14 codes ROME sont identifiés comme étant spécifiques des métiers exercés dans les entreprises des professions libérales.

Les données concernant ces métiers ont été fournies à l'OMPL par Pôle Emploi. Cinq variables sont disponibles pour chaque demandeur d'emploi inscrit sous un des codes ROME :

- ▶ âge ;
- ▶ genre ;
- ▶ catégorie de demandeur⁶ ;
- ▶ durée d'inscription ;
- ▶ région.

■ Intérêt

- ▶ suivi en temps réel du nombre de demandeurs d'emploi ;

- ▶ repérage précis des métiers recherchés (nomenclature ROME très détaillée) par les DE (demandeurs d'emploi) ;
- ▶ accessibilité (demande à formuler auprès de Pôle Emploi).

■ Limites

- ▶ entrée exclusive par les métiers. Il n'est pas possible d'isoler spécifiquement les branches ou les secteurs « d'origine » des demandeurs d'emploi⁷. Ces derniers peuvent donc provenir d'autres branches que celles des professions libérales ;
- ▶ exploitation limitée à certaines professions des activités libérales.

L'approche par les données Pôle Emploi doit donc être complétée par d'autres sources ciblant plus précisément les salariés des professions libérales.

▶ Métiers spécifiques des professions libérales avec un code ROME

Secteurs OMPL	Code	Métiers	Principaux métiers concernés
Cadre de vie-technique	F1101	Architecture du BTP (Bâtiment et travaux publics)	Architecte, architecte-paysagiste, architecte-urbaniste...
	F1102	Conception - aménagement d'espaces intérieurs	Architecte décorateur, architecte d'intérieur, designer, concepteur aménageur d'espaces intérieurs
Juridique	K1901	Aide et médiation judiciaire	Administrateur judiciaire, huissier, mandataire de justice, notaire
	K1902	Collaboration juridique	Assistant de cabinet juridique, assistant de justice, auxiliaire juridique, clerc, greffier
	K1903	Défense et conseil juridique	Avocat, juriste d'entreprise, chef de service juridique, chef de service contentieux, expert-juridique, responsable juridique
Santé	M1609	Secrétariat et assistanat médical ou médico-social	Secrétaire médical, secrétaire médico-social
	A1501	Aide aux soins animaux	Aide-vétérinaire, auxiliaire vétérinaire
	A1504	Santé animale	Vétérinaire, vétérinaire sanitaire
	J1103	Médecine dentaire	Dentiste, chirurgien-dentiste, orthodontiste
	J1201	Biologie médicale	Médecin biologiste, directeur de laboratoire d'analyse de biologie médicale
	J1202	Pharmacie	Pharmacien, pharmacien assistant
	J1302	Analyses médicales	Laborantin, technicien biologiste médical
	J1303	Assistance médico-technique	Aide dentaire, assistant dentaire, aide de radiologie, assistant en cabinet médical
	J1307	Préparation en pharmacie	Préparateur en pharmacie

⁶ Dans les fichiers administratifs de Pôle Emploi, huit catégories de demandeurs d'emploi sont utilisées (catégories 1 à 8). Les demandeurs d'emploi inscrits en catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8 sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi mais se distinguent par le type de contrat qu'ils recherchent et l'exercice ou non d'une activité réduite.

⁷ La variable existe mais elle est mal renseignée ou non pertinente pour les demandeurs qui ne viennent pas d'une branche donnée (reprise d'activité par exemple).

Enquête Emploi

L'Enquête Emploi de l'Insee porte sur un large échantillon représentatif de la population active (en situation d'emploi ou non). Elle renseigne précisément sur les différentes situations d'emploi et de chômage. Chaque individu est interrogé consécutivement chaque semestre pendant trois ans.

Contrairement à la DADS, elle ne permet pas de cibler les branches professionnelles mais seulement les secteurs d'activité en se basant sur les codes NAF (Nomenclature d'activités française) des entreprises.

Un chômeur est interrogé sur l'emploi qu'il occupait avant d'être au chômage, mais avec une faible précision quant à la profession ou le secteur d'activité dans lequel il exerçait. Cette question ne peut donc être utilisée pour cibler les salariés des professions libérales⁸. En revanche, un salarié en situation d'emploi est interrogé sur sa situation professionnelle antérieure à son poste actuel : Quelle était votre situation professionnelle avant d'entrer dans cette entreprise ? Il est donc possible, par cette question, d'identifier les salariés en emploi dans une profession libérale et qui étaient au chômage avant leur emploi actuel.

■ Intérêt

- ▶ accessibilité (un an de décalage) et périodicité (tous les ans) ;
- ▶ lien établi entre la situation d'emploi dans une activité libérale et la situation antérieure (chômage ou autre). Cette situation antérieure peut toutefois être située à une date éloignée (si le salarié est dans son entreprise depuis longtemps).

■ Limites

- ▶ pas de mesure des situations actuelles de chômage (seule est connue la situation antérieure) ;
- ▶ pas d'approche conjoncturelle possible ;
- ▶ faible ciblage des professions libérales pour la question spécifique du chômage.

Au regard des objectifs de l'étude, la DADS apparaît la source la plus pertinente mais sans doute la moins conventionnelle. Les deux autres sources sont traitées dans un second temps afin d'apporter un éclairage complémentaire sur le sujet.

▶ Caractéristiques des sources utilisées

Source	Type de mesure	Nomenclature utilisée	Intérêt	Limites
DADS	Salarié ayant travaillé dans une des branches des PL et perçu des indemnités chômage la même année	Pour les activités : Champ des CCN appliquées Pour les emplois : PCS-ESE ⁹	<ul style="list-style-type: none"> • Lien établi entre les salariés d'une branche et les situations de chômage pour ces mêmes salariés • Nombreuses variables disponibles sur la population de salariés concernée 	<ul style="list-style-type: none"> • Décalage de 2 ans dans la mise à disposition de la source • Situations de chômage non indemnisé non prises en compte • Situations de chômage de longue durée (> 1 an) non prises en compte
Pôle Emploi	Demandeurs d'emploi inscrits à une date donnée dans un métier donné	Pour les métiers : Code ROME	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi en temps réel du nombre de demandeurs d'emploi. • Repérage précis des métiers recherchés par les demandeurs d'emploi (nomenclature ROME très détaillée) • Accessibilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée exclusive par les métiers et non par les branches ou les secteurs d'activité • Pas de possibilité d'isoler spécifiquement les branches ou secteurs « d'origine » des demandeurs d'emploi • Exploitation possible pour certaines professions libérales mais pas pour l'ensemble
Enquête Emploi	Salarié en emploi dans une entreprise libérale à la date de l'enquête et ayant été antérieurement en situation de chômage	Activité : code NAF des entreprises Emploi : PCS ¹⁰	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité et périodicité • Lien établi entre situation d'emploi dans une activité libérale et situation antérieure (chômage ou autre situation) • Situation antérieure pouvant toutefois être située à une date éloignée (si le salarié est dans son entreprise depuis longtemps) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de mesure des situations actuelles de chômage (situation antérieure seulement) • Pas d'approche conjoncturelle possible • Faible ciblage des professions libérales sur la question spécifique du chômage

⁸ Celles-ci ne sont repérables qu'au niveau le plus détaillé de la nomenclature d'activité (782 codes NAF).

⁹ PCS-ESE : Professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés d'entreprise. Cette nomenclature détaillée, utilisée par l'Insee pour les enquêtes auprès des entreprises, comprend 412 professions et diffère légèrement de celle utilisée pour le recensement de la population et pour l'Enquête Emploi (PCS qui comprend 497 postes).

¹⁰ Cf. note ci-dessus.

Principaux enseignements

■ Mesurer et analyser le chômage dans les professions libérales pose des problèmes de méthode et de sources, les statistiques du chômage n'étant pas organisées en fonction des secteurs d'activité mais selon les métiers dans lesquels les demandeurs d'emploi sont inscrits.

Analyse du chômage au travers de la DADS

Les professions libérales sont un ensemble qui ressort difficilement des statistiques d'emploi et de chômage.

La DADS permet cependant de repérer tous les salariés d'une branche qui ont connu une période de chômage indemnisé au cours de l'année considérée. Le traitement réalisé, à partir de cette source pour l'année 2010, a permis d'approcher au plus près le phénomène du chômage dans les branches des professions libérales et d'en caractériser la population. La DADS rend possible le calcul d'un taux de chômage annuel pour une branche professionnelle et/ou un secteur professionnel.

Globalement, les professions libérales connaissent un taux de chômage annuel¹ inférieur à celui des autres secteurs de l'économie : 8,7 % en moyenne contre 12,7 % pour l'ensemble de l'économie. C'est un peu plus que l'industrie mais beaucoup moins que les services en général. Néanmoins, ce taux de chômage a progressé entre 2009 et 2010 passant de 8,3 % à 8,7 %, soit une augmentation de près de 5 %, dans un contexte où les effectifs salariés des professions libérales augmentaient de 1 %.

« Le secteur cadre de vie-technique au-dessus de la moyenne des professions libérales sur pratiquement tous les critères liés au chômage »

La branche des entreprises d'architecture explique cet écart mais d'autres branches du secteur de la santé ont également des taux plus importants que la moyenne (cabinets vétérinaires et cabinets médicaux).

- La moyenne plus élevée du secteur cadre de vie-technique concerne l'ensemble des catégories sociales. Pour les autres secteurs, les catégories sociales ont toutes des taux de chômage proches de la moyenne des professions libérales, voire légèrement inférieurs.
- Les employés, qui constituent la catégorie sociale la plus importante en termes d'effectifs, sont également plus touchés par les périodes de chômage. Ceci est vrai dans tous les secteurs mais plus encore dans celui du cadre de vie-technique.
- Les jeunes de moins de 30 ans ont un taux de chômage annuel de 12,1 % contre 5 % pour les seniors et 7 % pour les 30-50 ans. La santé présente un profil un peu différent avec un taux plus élevé de seniors.
- Le chômage impacte également plus fréquemment les salariés des entreprises de moins de 10 salariés (de loin les plus nombreuses) que celles de plus de 10 salariés.
- En revanche, les hommes et les femmes affichent des taux de chômage très comparables, quel que soit le secteur ou la tranche d'âge.

« Des périodes de travail supérieures en moyenne à six mois »

Les durées de chômage ne sont pas connues par la DADS mais peuvent être estimées à partir des durées des contrats. Pour les salariés ayant connu une période de chômage, la durée cumulée des contrats de travail est, en moyenne, supérieure à six mois mais une partie des salariés a des

¹ Rapport entre le nombre de salariés d'une branche qui ont connu une période de chômage indemnisé dans l'année d'une part, et les effectifs totaux de cette branche d'autre part.

durées de contrats plus courtes (3 mois). Les seniors ont en moyenne des durées de contrats plus longues que les autres salariés.

Pour les salariés concernés, les indemnités chômage représentent, en règle générale, une part faible du revenu de l'année 2010 : pour un tiers d'entre eux, elles ont constitué moins de 15 % du revenu annuel et pour plus de la moitié d'entre eux, moins de 30 %. Ceci est cohérent avec les durées de contrats.

« Des différences régionales »

Elles sont pour une part liées à la répartition régionale des activités libérales : le secteur santé est plus présent dans

Données Pôle Emploi et Enquête Emploi

Les autres sources exploitées (données de Pôle Emploi et Enquête Emploi 2011) ne sont pas strictement comparables mais leurs résultats apparaissent néanmoins cohérents avec ceux de la DADS.

Parmi les 14 métiers identifiés par Pôle Emploi comme étant très présents dans les activités libérales, quelques-uns affichent des effectifs élevés de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2011 : secrétaire médical, avocat-juriste, expert-juridique, préparateur en pharmacie, architecte, dessinateur...

Les durées d'inscription au chômage sont plus courtes pour les métiers des professions libérales que pour la moyenne des demandeurs d'emploi, à l'exception des trois métiers de la santé dans lesquels la proportion de chômeurs de longue durée (plus d'un an) est plus importante : pharmaciens, secrétaires médicaux et assistants dentaires.

Les demandeurs d'emploi des métiers représentatifs des activités libérales sont, pour la plupart, plus jeunes que l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi. C'est encore plus net pour certains métiers : aides vétérinaires, laborantins, vétérinaires, avocats... D'autres sont néanmoins plus âgées que la moyenne : dentistes, pharmaciens adjoints, médecins biologistes...

le sud, le secteur juridique et le cadre de vie-technique dans la région parisienne. Certaines régions connaissent des taux de chômage annuel supérieurs à la moyenne : les DOM TOM, l'Île-de-France... D'autres, au contraire, sont systématiquement en dessous de la moyenne pour tous les secteurs : les régions Nord, Centre et Est.

L'analyse par profession détaillée de la DADS montre que les secrétaires et les employés administratifs et d'accueil (catégorie Insee) ont, en 2010, été proportionnellement plus touchés par des périodes de chômage. Ceci explique leur taux de chômage annuel plus élevé. D'autres professions ont également des taux supérieurs à la moyenne : dessinateurs, architectes, assistants de cabinets médicaux, vétérinaires et dentistes.

« Le chômage ne semble pas être une situation durable pour la majorité des salariés des professions libérales »

2/3 des chômeurs sont classés en catégorie A (demandeurs d'emploi disponibles de suite) mais un tiers effectue une activité réduite : pharmaciens adjoints, préparateurs en pharmacie, laborantins, secrétaires médicaux.

Enfin, l'Enquête Emploi 2011 confirme que le passage par le chômage, avant l'obtention d'un emploi, est moins fréquent dans les professions libérales que dans les autres secteurs d'activité : 13 % des salariés étaient au chômage avant leur emploi actuel contre 19 % pour l'ensemble de l'économie. Néanmoins, le passage par le chômage est un peu plus fréquent pour les vétérinaires salariés et les architectes.

Ces différentes mesures du chômage dans les professions libérales apportent des éclairages complémentaires sur le phénomène. Les comparaisons avec les autres secteurs d'activité montrent que le chômage est moins fréquent chez les salariés des professions libérales que dans le reste de l'économie, à l'exception de quelques métiers ou branches professionnelles.

Le chômage des salariés au travers de la DADS

Les données sont présentées pour l'ensemble des professions libérales, et par grand secteur (santé, juridique, cadre de vie-technique).

Les branches professionnelles des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires, des cabinets d'experts en automobile et des entreprises d'économistes de la construction sont incluses dans les tableaux généraux mais ne peuvent pas être détaillées du fait de leur trop faible effectif (inférieur à 5 000 salariés). L'échantillon au 1/12^e, utilisé par l'Insee pour ces données, ne permet pas de mener des analyses détaillées pour ces entreprises.

L'appellation « taux de chômage annuel de branche » est utilisée comme mesure synthétique du chômage à partir de la DADS. Le taux est donné, par branche ou par secteur, par le ratio :

Nombre de salariés avec une période
de chômage indemnisé en 2010

Effectif total des salariés du secteur ou de la branche

Cette notion se distingue de celle de « taux de chômage » utilisée pour les données issues de Pôle Emploi. Ce taux est supérieur en moyenne à ceux observés par Pôle Emploi car il comptabilise l'ensemble des salariés ayant connu une période de chômage dans l'année et pas seulement ceux inscrits à une date donnée.

Les salariés des professions libérales

« Plus épargnés par le chômage
que le reste de l'économie »

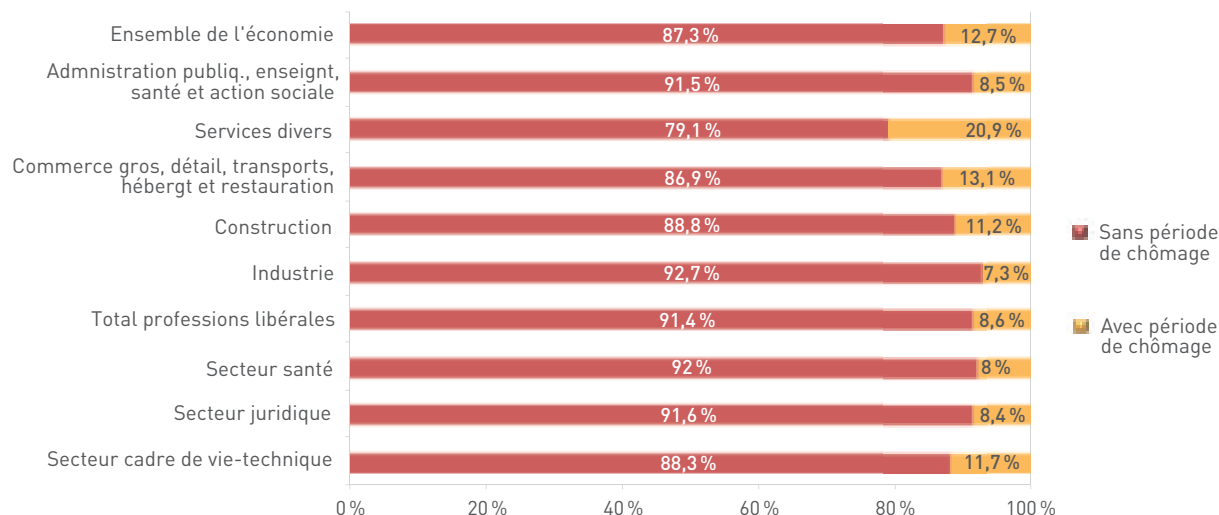
La comparaison entre les différents secteurs de l'économie indique que les salariés des professions libérales ont un taux de chômage annuel global plus faible (8,6 %) que

l'ensemble de l'économie (12,7 %). Il est comparable à celui du secteur « administration, santé et action sociale » ; il est en revanche beaucoup plus bas que celui observé dans le secteur des services en général (20,9 %).

► Comparaison des différents secteurs de l'économie

	Sans période de chômage	Avec période de chômage	Total
Industrie	92,70 %	7,30 %	100 %
Construction	88,80 %	11,20 %	100 %
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	86,90 %	13,10 %	100 %
Services divers	79,10 %	20,90 %	100 %
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	91,50 %	8,50 %	100 %
Secteur cadre de vie-technique	88,30 %	11,70 %	100 %
Secteur juridique	91,60 %	8,40 %	100 %
Secteur santé	92,00 %	8,00 %	100 %
Total professions libérales	91,40 %	8,60 %	100 %
Ensemble de l'économie	87,30 %	12,70 %	100 %

► Taux de chômage annuel - 2010



Des différences notables

« Entre les secteurs et les branches professionnelles »

Les taux de chômage annuel des secteurs santé (8 %) et juridique (8,4 %) sont similaires tandis que celui du cadre de vie-technique est plus élevé (11,7 %).

Les différences entre les branches sont, quant à elles, importantes, les taux variant de 6,7 % à 13,6 % :

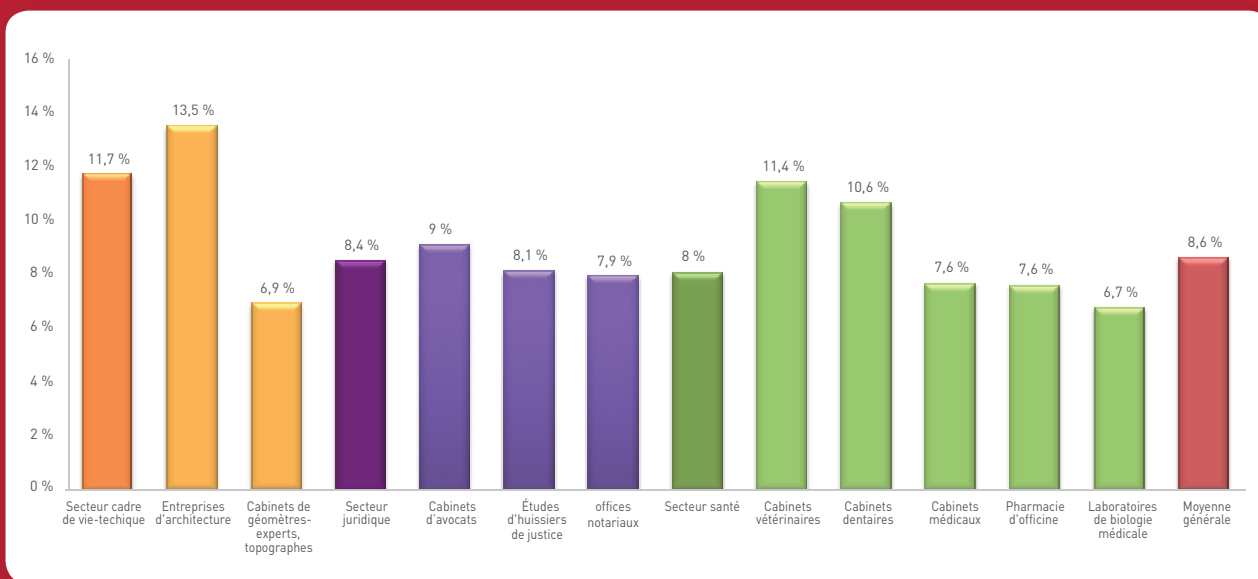
- deux branches affichent des taux annuels supérieurs à 10 % : les entreprises d'architecture et les cabinets vétérinaires ;

- toutes les autres branches ont des taux inférieurs, les cabinets de géomètres-experts et les cabinets médicaux ayant les taux les plus faibles (< 8 %) ;
- le taux élevé du secteur cadre de vie-technique est lié essentiellement à la branche des entreprises d'architecture ;
- le secteur juridique apparaît plus homogène que les deux autres secteurs ;
- le secteur santé présente deux branches au-dessus de la moyenne : les cabinets vétérinaires et les cabinets dentaires, les trois autres branches (dont les effectifs sont importants) connaissant des taux annuels inférieurs à 8 %.

▼ Taux de chômage annuel par secteur et branche professionnelle

Secteurs et branches professionnelles	Sans période de chômage	Avec période de chômage	Effectif total	Taux de chômage annuel
Cadre de vie-technique	49 056	6 576	55 632	11,8 %
Entreprises d'architecture	31 608	4 956	36 564	13,6 %
Cabinets de géomètres-experts, topographes	10 056	840	10 896	7,7 %
Juridique	94 236	8 724	102 960	8,5 %
Cabinets d'avocats	37 620	3 744	41 364	9,1 %
Études d'huissiers de justice	9 624	840	10 464	8,0 %
Offices notariaux	44 688	3 852	48 540	7,9 %
Santé	269 040	24 060	293 100	8,2 %
Cabinets dentaires	31 680	3 744	35 424	10,6 %
Cabinets médicaux	70 080	5 772	75 852	7,6 %
Laboratoires de biologie médicale	39 528	2 856	42 384	6,7 %
Pharmacie d'officine	113 520	9 852	123 372	8,0 %
Cabinets vétérinaires	14 232	1 836	16 068	11,4 %
Total	412 332	39 360	451 692	8,7 %

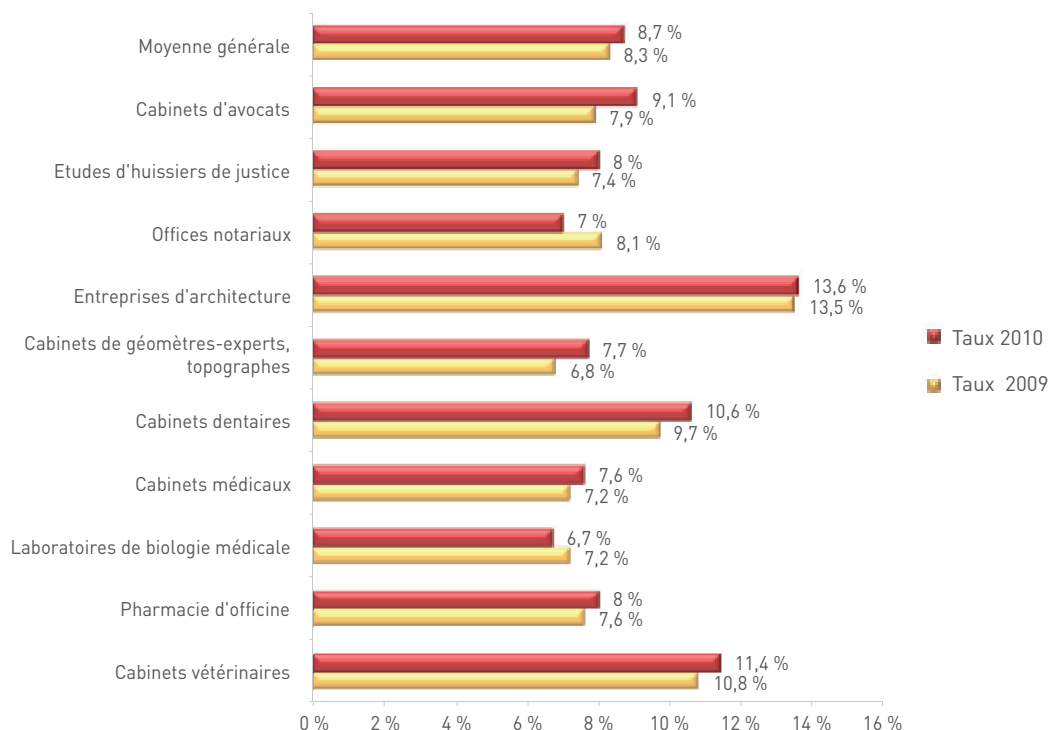
▼ Taux de chômage annuel par secteur et branche professionnelle



► Comparaison du taux de chômage annuel 2009-2010

Branches professionnelles	Effectif salarié 2010	Effectif salarié 2009	Taux de chômage annuel 2009	Taux de chômage annuel 2010	Évolution taux 2009-2010
Entreprises d'architecture	35 564	36 348	13,50 %	13,60 %	+0,7 %
Cabinets d'avocats	41 364	41 700	7,90 %	9,10 %	+15,2 %
Cabinets dentaires	35 424	33 924	9,70 %	10,60 %	+9,3 %
Cabinets vétérinaires	16 068	15 852	10,80 %	11,40 %	+5,6 %
Cabinets médicaux	75 852	75 180	7,20 %	7,60 %	+5,6 %
Cabinets de géomètres-experts, topographes	10 896	11 244	6,80 %	7,70 %	+13,2 %
Études d'huissiers de justice	10 464	10 080	7,40 %	8,00 %	+8,1 %
Laboratoires de biologie médicale	42 384	42 312	7,20 %	6,70 %	-6,9 %
Offices notariaux	48 540	48 384	8,10 %	7,90 %	-2,5 %
Pharmacie d'officine	123 372	122 532	7,60 %	8,00 %	5,3 %
Total	451 692	447 108	8,30 %	8,70 %	4,8 %

► Taux de chômage annuel pour 2009 et 2010



Entre 2009 et 2010, l'effectif des branches a très légèrement augmenté (1 %) mais le nombre de salariés ayant connu une période de chômage progresse plus fortement (+5,6 %). Le taux de chômage annuel passe de 8,3 % à 8,7 %.

Dans la même période, celui de l'ensemble de l'économie augmente encore plus, passant de 11,9 % à 12,7 %, soit une hausse de 6,3 %. Les professions libérales sont donc dans une situation plus favorable que les autres secteurs.

Les trois secteurs ne sont pas confrontés au chômage de manière identique :

- ▶ le secteur cadre de vie-technique subit l'augmentation la plus forte (+13,6 %), à l'exception de la branche des entreprises d'architecture qui évolue peu ;
- ▶ le secteur juridique connaît au contraire une baisse de son taux de chômage annuel (-4,8 %) essentielle-

ment dû à la branche des offices notariaux (-2,5 %). En revanche, celui des cabinets d'avocats monte de 15,2 %.

- ▶ le secteur santé voit son taux de chômage annuel progresser de 3,7 %. Toutes les branches sont concernées (jusqu'à +9 % pour les cabinets dentaires), sauf les laboratoires de biologie médicale avec une régression de 7 %.

Au total, neuf branches enregistrent un accroissement de leur taux de chômage annuel. Les plus importants concernent les cabinets vétérinaires, les cabinets de géomètres-experts et les études d'huissiers de justice.

Les jeunes plus fréquemment au chômage

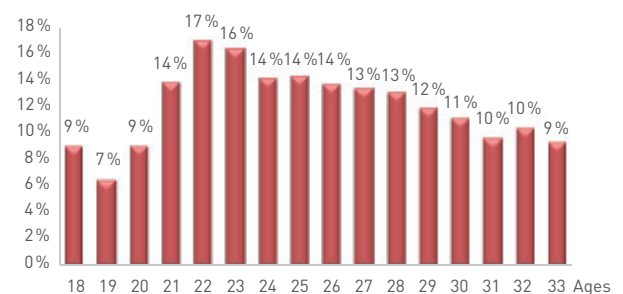
« Les moins de 35 ans connaissent plus souvent des périodes de chômage »

Les deux autres tranches d'âge ont un taux de chômage annuel nettement en dessous de la moyenne.

▶ Taux de chômage annuel par tranche d'âge

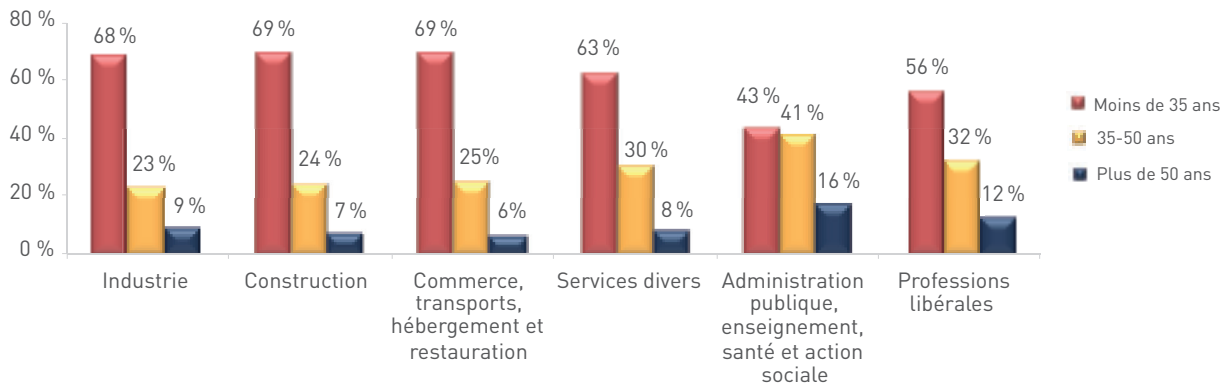
Tranches d'âge	Sans période de chômage	Avec période de chômage	Total
Moins de 35 ans	87,6 %	12,4 %	100 %
35-50 ans	93 %	7 %	100 %
Plus de 50 ans	94,9 %	5,1 %	100 %
Moyenne	91,3 %	8,7 %	100 %

▶ Taux de chômage annuel pour les moins de 35 ans

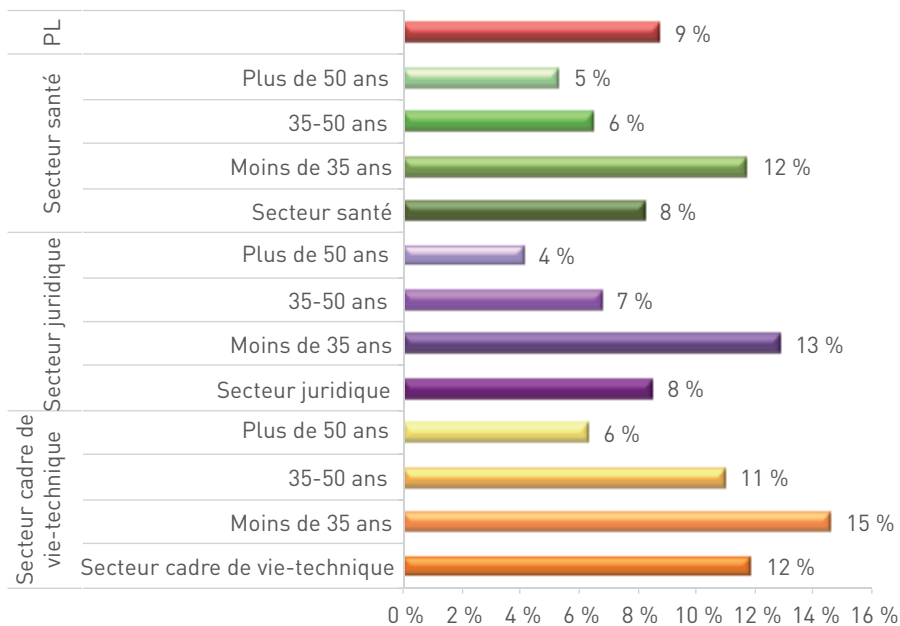


Répartition par tranche d'âge des salariés ayant connu une période de chômage

▼ Comparaison des secteurs de l'économie



▼ Comparaison des trois secteurs des professions libérales



« Plus de la moitié des salariés concernés par le chômage âgés de moins de 35 ans »

La population ayant connu une période de chômage est composée à 56 % de jeunes de moins de 35 ans alors qu'ils ne représentent que 39 % des salariés des professions libérales.

► Structure par âge des salariés

Tranches d'âge	Part avec chômage	Part totale
Moins de 35 ans	56 %	38 %
35-50 ans	32 %	40 %
Plus de 50 ans	12 %	22 %
Total	100 %	100 %

Clé de lecture : les moins de 35 ans représentent 58 % des salariés avec chômage et 38 % de l'ensemble des salariés

Des différences notables en fonction de la catégorie sociale

« Employés et ouvriers plus touchés par le chômage »

Les ouvriers¹¹ et les employés affichent des taux de chômage annuel plus élevés que la moyenne. Les professions intermédiaires (catégorie de l'Insee, qui regroupe les techniciens et les agents de maîtrise) ainsi que les cadres, se situent légèrement en dessous de la moyenne.

► Chômage annuel par catégorie sociale

Catégories sociales	Sans période de chômage	Avec période de chômage	Total
Cadres*	91,6 %	8,4 %	100 %
Professions intermédiaires	92,0 %	8,0 %	100 %
Employés	90,6 %	9,4 %	100 %
Ouvriers	90,2 %	9,8 %	100 %
Moyenne	91,3 %	8,7 %	100 %

¹¹ Catégorie Insee composée majoritairement du personnel de ménage.

Les professions libérales ont un profil différent du reste de l'économie. Les salariés de moins de 35 ans représentent une part moins importante des chômeurs que dans les autres secteurs de l'économie, et ceci en dépit du fait qu'ils regroupent une part plus importante de la population salariée (39 % contre 29 % dans le reste de l'économie).

Les tranches d'âge jeunes (< 35 ans) connaissent systématiquement des taux de chômage annuel supérieurs aux autres tranches d'âge, mais un différentiel marqué entre santé (11 %), juridique (13,5 %) et cadre de vie-technique (14,2 %) est observable.

Dans les trois secteurs, les jeunes de moins de 35 ans représentent entre 54 % et 58 % des salariés avec période de chômage en 2010.

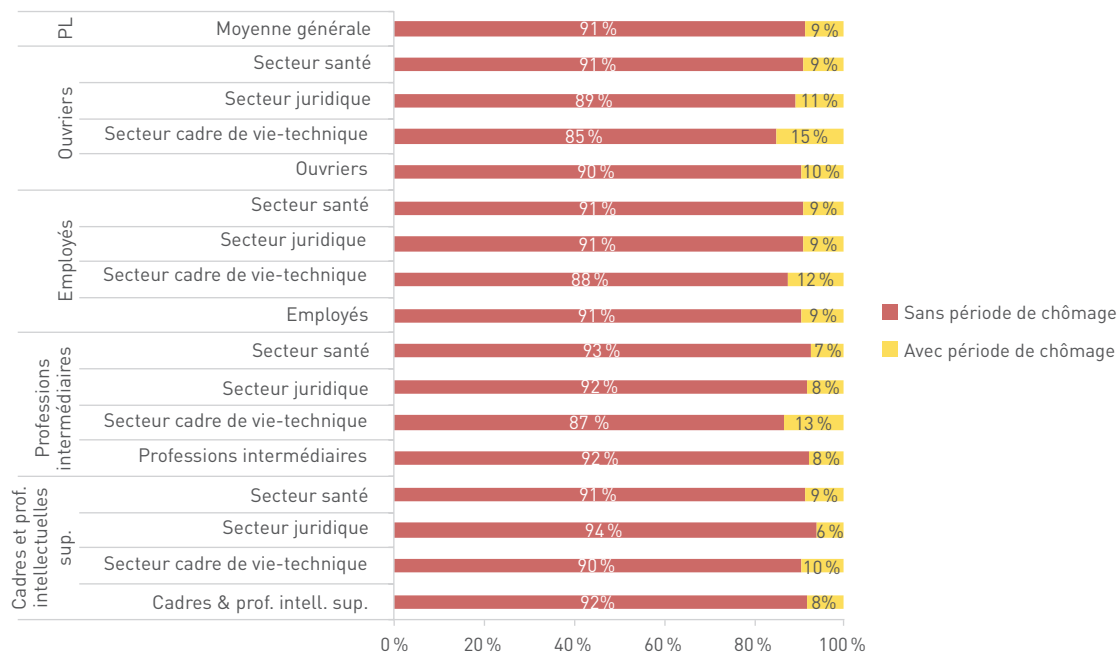
Le secteur de la santé se distingue cependant par un taux de chômage annuel des seniors supérieur aux autres secteurs. Ceci est dû essentiellement à la pharmacie d'officine en raison d'un taux de chômage plus élevé chez les pharmaciens adjoints seniors.

« Des disparités en fonction du secteur »

- Les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers¹¹ sont plus fortement impactés dans le secteur cadre de vie-technique.
- Les employés (catégorie numériquement la plus nombreuse dans toutes les branches) sont également plus touchés dans le secteur cadre de vie-technique.
- Les cadres ont un taux proche de la moyenne, à l'exception de ceux du secteur cadre de vie-technique qui enregistrent un taux supérieur.

La moyenne plus élevée du secteur cadre de vie-technique concerne donc l'ensemble des catégories sociales. Pour les autres secteurs, toutes les catégories ont des taux de chômage proches de la moyenne des professions libérales, voire légèrement inférieurs.

► Répartition des salariés en fonction du secteur et de la catégorie sociale



Les salariés ayant connu des périodes de chômage majoritairement en CDD

Un tiers des salariés en CDD a connu une période de chômage indemnisé contre seulement 5 % des salariés sous CDI.

Le cumul des caractéristiques CDI et période de chômage dans la même année peut recouvrir deux types de situations :

- le salarié était au chômage, puis il a retrouvé un contrat sous CDI ;
- le salarié était sous CDI mais a perdu son emploi. Il a donc connu, par la suite, une période de chômage indemnisé.

► Chômage annuel en fonction du contrat de travail

Contrats de travail	Sans période de chômage	Avec période de chômage	Total
CDD	68 %	32 %	100 %
CDI	95 %	5 %	100 %
Moyenne	91 %	9 %	100 %

Cette tendance est identique dans les différents secteurs. Seul le secteur cadre de vie-technique présente un pourcentage légèrement supérieur.

► Chômage annuel en fonction du contrat de travail et du secteur d'activité

	Sans période de chômage	Avec période de chômage	Total
CDD	68 %	32 %	100 %
Secteur cadre de vie-technique	66 %	34 %	100 %
Secteur juridique	68 %	32 %	100 %
Secteur santé	68 %	32 %	100 %
CDI	95 %	5 %	100 %
Secteur cadre de vie-technique	93 %	7 %	100 %
Secteur juridique	94 %	6 %	100 %
Secteur santé	95 %	5 %	100 %
Moyenne générale	91,3 %	8,7 %	100 %

Les femmes et les hommes égaux face au chômage

Le taux global est identique pour l'ensemble des professions libérales, mais il présente quelques différences selon les secteurs.

- dans les secteurs cadre de vie-technique et santé, le taux de chômage annuel des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes ;

- dans le secteur juridique, c'est l'inverse mais les différences sont faibles.

► Chômage annuel en fonction du genre et du secteur d'activité

	Sans période de chômage	Avec période de chômage	Total
Femmes	91,3 %	8,7 %	100 %
Secteur cadre de vie-technique	86,6 %	13,4 %	100 %
Secteur juridique	91,7 %	8,3 %	100 %
Secteur santé	91,7 %	8,3 %	100 %
Hommes	91,1 %	8,9 %	100 %
Secteur cadre de vie-technique	89,7 %	10,3 %	100 %
Secteur juridique	90,9 %	9,1 %	100 %
Secteur santé	92,7 %	7,3 %	100 %
Moyenne générale	91,3 %	8,7 %	100 %

Les salariés des petites entreprises plus exposés

Avec un taux de chômage annuel de l'ordre de 7,1 % à 7,3 %, les salariés des entreprises de plus de 10 salariés sont moins confrontés au chômage. Au-delà de ce seuil, l'effectif salarié n'est pas déterminant.

► Taux de chômage annuel par taille d'entreprises

Tailles d'entreprises	Sans période de chômage	Avec période de chômage	Total
10 salariés ou moins	90,5 %	9,5 %	100 %
Plus de 10 salariés	92,8 %	7,2 %	100 %
Moyenne	91,3 %	8,7 %	100 %

Les salariés des plus petites entreprises (10 salariés ou moins) sont plus exposés au chômage sans qu'il soit possible d'étudier plus en détail les tranches d'effectifs (1-5 salariés et 6-10 salariés).

Dans les trois secteurs, le taux de chômage annuel varie de 2,3 % à 2,8 % en fonction de la taille de l'entreprise.

► Taux de chômage annuel par secteur et taille d'entreprises

Secteurs et tailles d'entreprises	Sans période de chômage	Avec période de chômage	Total
Cadre de vie-technique	88,2 %	11,8 %	100 %
10 salariés ou moins	87,2 %	12,8 %	100 %
Plus de 10 salariés.	90,0 %	10,0 %	100 %
Juridique	91,5 %	8,5 %	100 %
10 salariés ou moins	90,2 %	9,8 %	100 %
Plus de 10 salariés	92,8 %	7,2 %	100 %
Santé	91,8 %	8,2 %	100 %
10 salariés ou moins	91,1 %	8,9 %	100 %
Plus de 10 salariés	93,5 %	6,5 %	100 %
Moyenne générale	91,3 %	8,7 %	100 %

Des durées de travail variables

La durée cumulée des contrats de travail des personnes ayant connu des périodes de chômage est variable :

- supérieure à 9 mois pour 25 % d'entre eux ;
- supérieure à 6 mois pour la moitié d'entre eux ;
- inférieure à 3 mois pour 15 à 20 % d'entre eux.

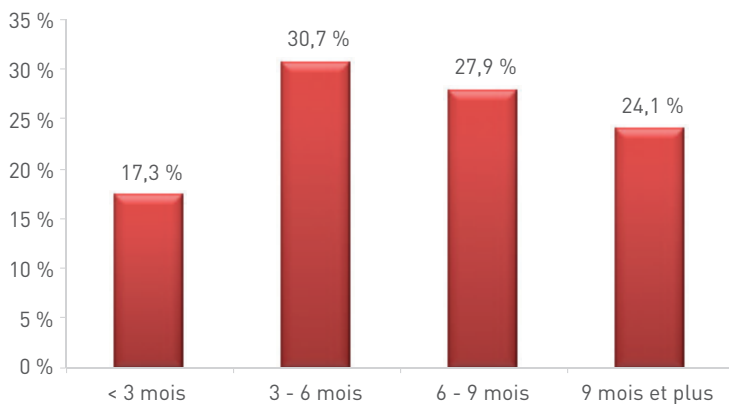
Les différences selon les secteurs sont faibles. Seul, le secteur juridique se distingue par des durées de contrats légèrement plus courtes que la moyenne, en raison d'une proportion légèrement plus importante de contrats inférieurs à trois mois et supérieurs à six mois. Inversement, la santé présente un pourcentage plus élevé de contrats de plus de neuf mois.

Rappel : la DADS ne spécifie pas la durée des périodes de chômage mais celle des durées de contrats. Par défaut, les périodes d'inactivité, au sein desquelles le chômage – indemnisé ou non – occupe sans doute la place principale, peuvent être estimées.

► Population avec périodes de chômage – Répartition par secteur et durée de contrats

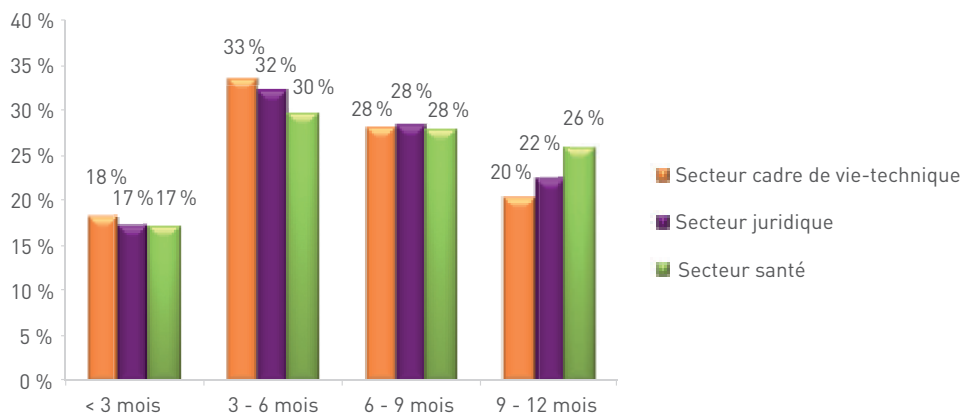
Durées de contrats	Cadre de vie technique	Juridique	Santé	Moyenne
Moins de 3 mois	18,2 %	17,3 %	17 %	17,3 %
3 - 6 mois	33,4 %	32 %	29,5 %	30,7 %
6 - 9 mois	28,1 %	28,3 %	27,7 %	27,9 %
9 mois et plus	20,3 %	22,3 %	25,7 %	24,1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

▼ Durées des contrats de travail dans l'ensemble des professions libérales



Clé de lecture : 18,2 % des salariés ayant connu une période de chômage dans le secteur cadre de vie-technique ont eu des durées de contrats inférieures à 3 mois en 2010.

▼ Durées de contrats par secteur d'activité des salariés avec période de chômage



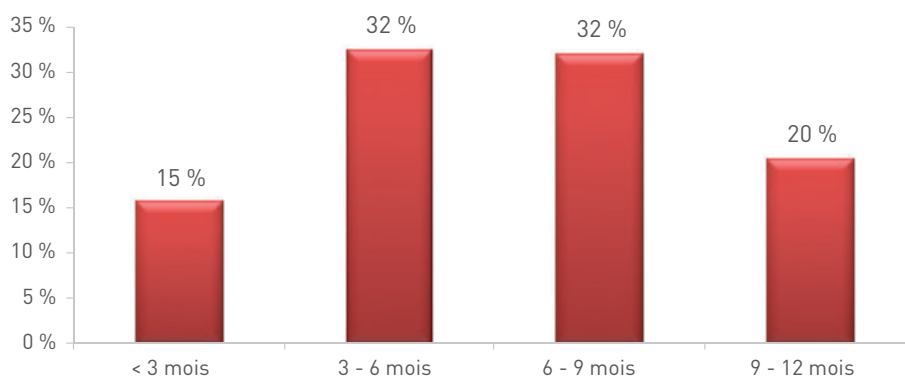
Des durées de contrats

« Différentes selon les âges et plus homogènes dans le secteur juridique »

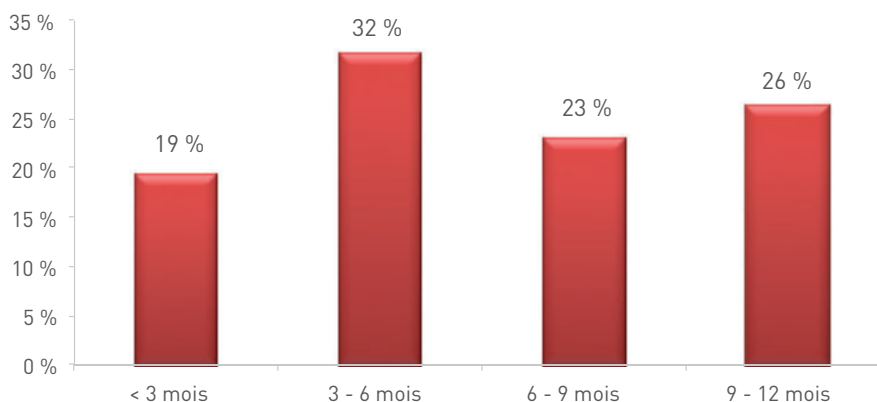
Quel que soit le secteur, les tranches d'âge jeunes (moins de 35 ans), et plus encore la tranche intermédiaire (35-

50 ans), connaissent les durées de contrats les plus courtes. Inversement, les tranches plus âgées (> 50 ans) bénéficient des durées les plus longues.

► Moins de 35 ans



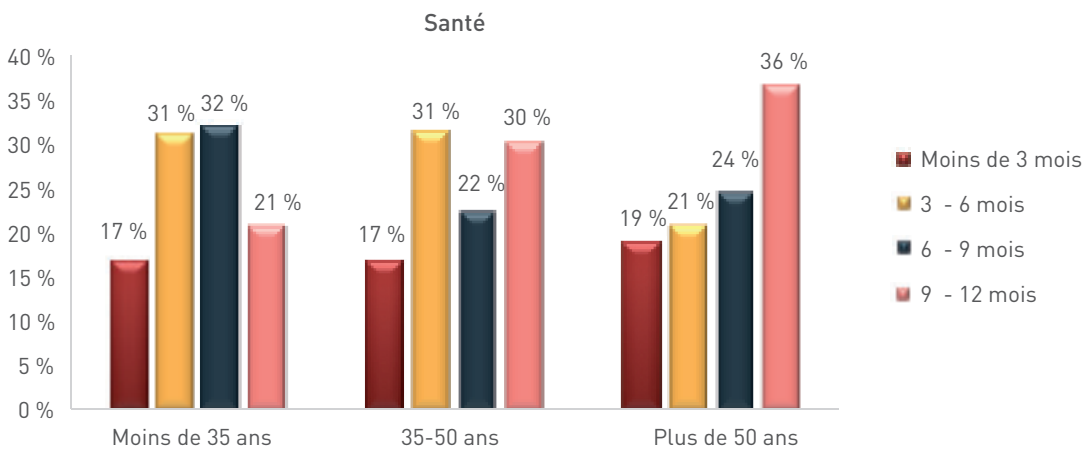
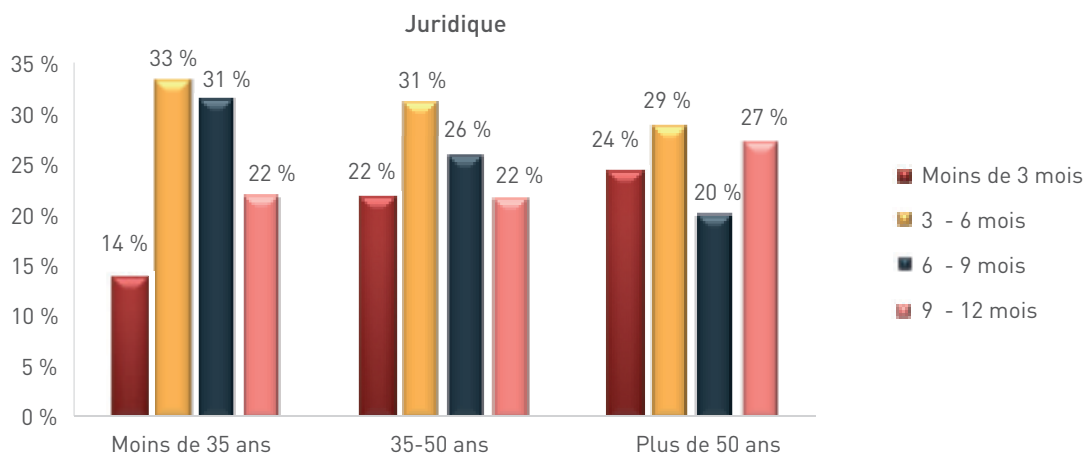
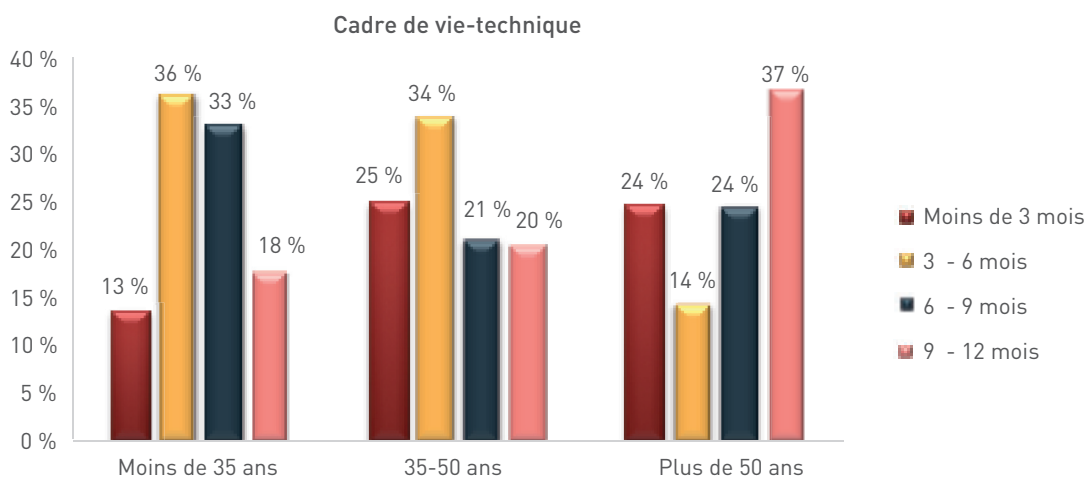
► Plus de 50 ans



Les durées des contrats dans le secteur juridique sont plus homogènes que dans les deux autres secteurs où le contraste entre les salariés de moins de 35 ans et de plus

de 50 ans est plus accentué. Ces derniers ont des contrats de travail d'une durée plus longue en moyenne. ▼

1 Les durées des contrats par secteur



Les indemnités chômage dans le revenu annuel

« Part plutôt faible des indemnités chômage dans l'ensemble des revenus »

Pour les salariés ayant connu une période de chômage, la part des indemnités peut être rapportée à l'ensemble des revenus (salaire + indemnités)¹².

Pour les salariés concernés, les indemnités chômage représentent en règle générale une faible part du revenu de l'année 2010 :

- ▶ moins de 15 % pour un tiers d'entre eux ;
- ▶ moins de 30 % pour 57 % d'entre eux.

Les différences entre les secteurs d'activité ne sont pas très marquées et restent cohérentes avec les écarts entre les durées de chômage estimées précédemment. Dans le secteur cadre de vie-technique, les indemnités représentent, en moyenne, une part plus importante du revenu que dans les deux autres secteurs.

▶ Part des indemnités chômage dans l'ensemble des rémunérations

Parts des indemnités dans les revenus	Secteur cadre de vie-technique	Secteur juridique	Secteur santé	Moyenne
< 10 %	19 %	19 %	22 %	21 %
10 % - < 15 %	11 %	12 %	10 %	11 %
15 % - < 20 %	11 %	10 %	12 %	11 %
20 % - < 30 %	15 %	16 %	14 %	14 %
30 % - < 40 %	11 %	10 %	13 %	12 %
40 % - < 50 %	8 %	8 %	6 %	7 %
50 % - < 75 %	20 %	18 %	16 %	17 %
> 75 %	5 %	7 %	7 %	6 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Clé de lecture : pour 19 % des salariés ayant connu une période de chômage dans le secteur cadre de vie-technique, les indemnités chômage représentent moins de 10 % des revenus. Le tableau ne prend en compte que les salariés ayant connu une période de chômage.

Des différences régionales significatives¹³

Les écarts entre régions sont significatifs. Ils tiennent en grande partie à la répartition géographique des professions, qui montre une forte localisation en Île-de-France de celles du cadre de vie-technique et du juridique. Les professions de santé sont plus concentrées dans la région Sud-Est. Leur taux de chômage respectif influe donc sur les taux de ces régions :

- ▶ les DOM-TOM connaissent un taux de chômage annuel supérieur à 10 % ;
- ▶ les quatre plus grandes régions ont un taux identique à la moyenne nationale des professions libérales ;
- ▶ trois régions (Nord, Grand Est et Centre) ont des taux inférieurs à la moyenne, autour de 6 %, 7 %.

¹² Hors autres revenus éventuels.

¹³ Remarque : les données étant peu significatives pour les régions où les effectifs salariés sont inférieurs à 5 000 salariés, les données sont traitées par grandes régions.

L'analyse par secteur d'activité montre des spécificités régionales :

- ▶ le secteur du cadre de vie-technique a les écarts régionaux les plus marqués. L'Est, le Nord, le Centre et les DOM TOM se positionnent 2, 3 voire 4 points en dessous de la moyenne nationale du secteur. L'Île-de-France (premier territoire d'emploi pour ce secteur), le Grand-Ouest et le Sud-Ouest se situent au-dessus de la moyenne ;

- ▶ le secteur juridique, dont près de 30 % des emplois sont localisés en Île-de-France, présente moins d'écarts d'une région à l'autre, mis à part les DOM-TOM qui sont bien au-dessus de la moyenne de ce secteur ;
- ▶ le secteur santé est lui aussi plus homogène, à l'exception d'un taux plus élevé dans les DOM-TOM. Toutes les grandes régions se répartissent autour de la moyenne nationale du secteur.

▶ Taux de chômage annuel par grandes régions

Grandes régions	Sans période de chômage	Avec période de chômage	Total
Grand Est (Alsace, Franche-Comté, Lorraine)	93,3 %	6,7 %	100 %
Sud-Ouest (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes)	90,6 %	9,4 %	100 %
Centre (Centre, Auvergne, Bourgogne, Limousin)	92,9 %	7,1 %	100 %
Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie)	90,8 %	9,2 %	100 %
Nord (Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne)	92,6 %	7,4 %	100 %
Sud-Est (PACA, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes)	91,1 %	8,9 %	100 %
Île-de-France	90,5 %	9,5 %	100 %
DOM-TOM	88,9 %	11,1 %	100 %
Moyenne	91,3 %	8,7 %	100 %

Certaines professions plus impactées par des périodes de chômage

La DADS permet d'identifier plus précisément les professions sur la base de la nomenclature détaillée de l'Insee (PCS-ESE détaillée sur 412 postes¹⁴). Compte tenu de la dispersion des effectifs sur un grand nombre de professions, seules les plus importantes sont exploitables¹⁵.

Les employés administratifs et notamment les secrétaires concentrent les effectifs avec périodes de chômage les plus importants (plus de 10 000 personnes, soit un taux de près de 10 % pour les seuls secrétaires).

Suivent les deux professions emblématiques de la pharmacie d'officine : préparateur et pharmacien adjoint qui cumulent près de 10 000 personnes.

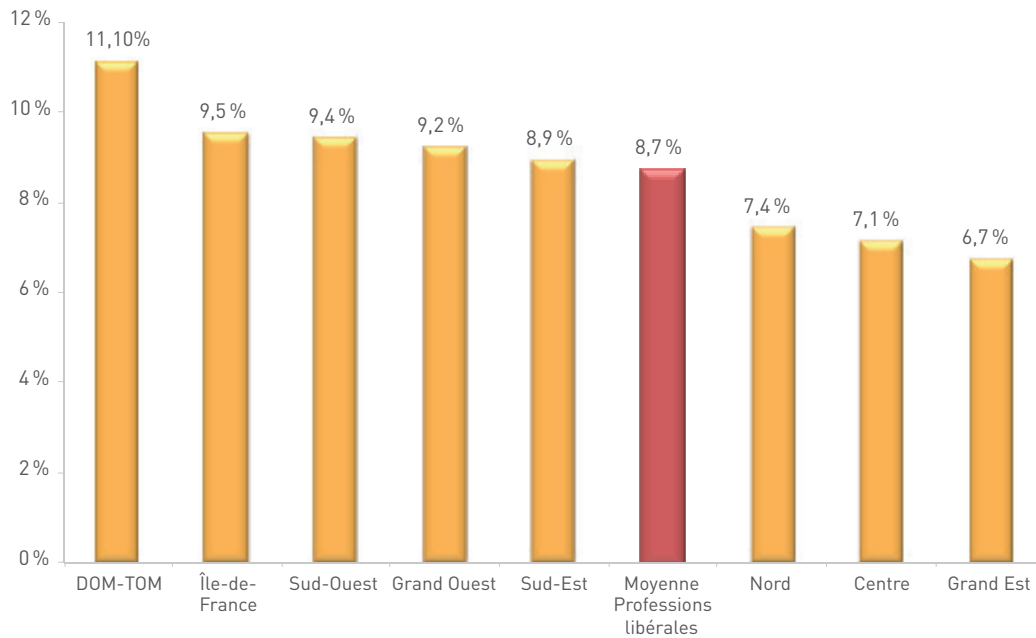
Les assistants dentaires, médicaux et vétérinaires (une seule PCS commune pour ces trois professions) arrivent en 4^e position avec un effectif de 3 300 personnes.

Le taux de chômage annuel est plus élevé pour deux professions du cadre de vie-technique et plus particulièrement pour la branche de l'architecture : dessinateurs en bâtiment (1 700 salariés concernés) et architectes salariés (1 128).

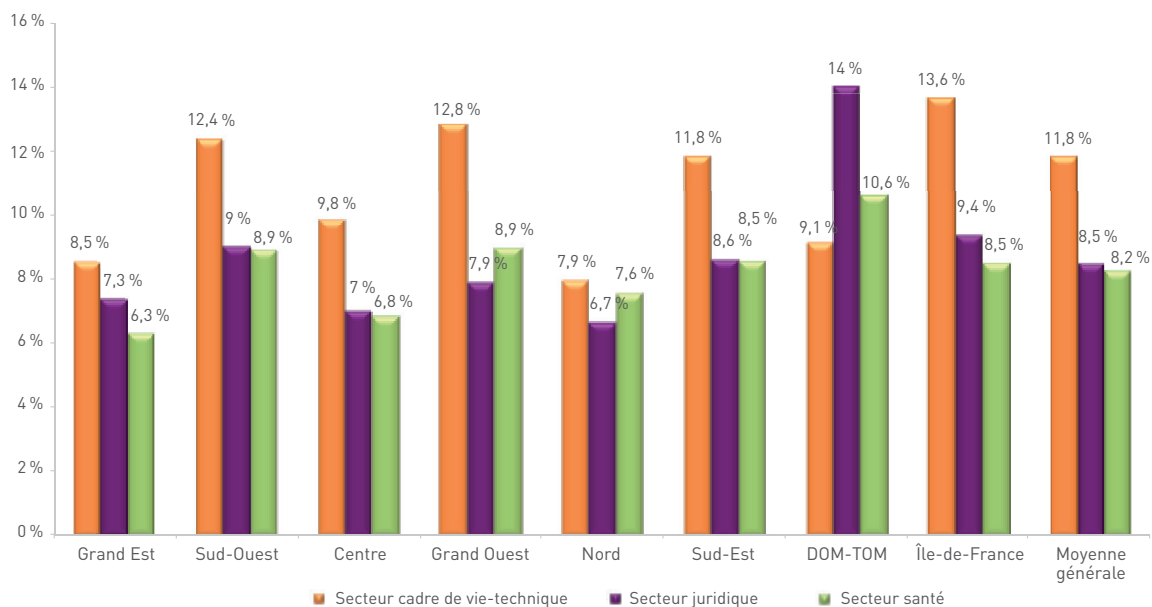
¹⁴ Cf. méthodologie.

¹⁵ L'échantillon au 1/12^e donne de très faibles effectifs lorsqu'ils sont ventilés sur un grand nombre de professions (412 dans la nomenclature PCS-ESE).

▼ Taux de chômage annuel par grande région



▼ Taux de chômage annuel par secteur et grande région



► Effectifs et taux de chômage annuel pour les principaux emplois des professions libérales

Professions et catégories sociales	Avec période de chômage	Effectif total	Taux de chômage annuel
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6 816	80 784	8,4 %
Pharmaciens salariés	2 844	29 052	9,8 %
Architectes salariés	1 128	8 640	13,1 %
Juristes	648	9 972	6,5 %
Vétérinaires	504	4 104	12,3 %
Professions intermédiaires	14 460	180 120	8,0 %
Préparateurs en pharmacie	4 344	63 228	6,9 %
Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires	3 312	32 748	10,1 %
Dessinateurs en bâtiment et travaux publics	1 764	11 508	15,3 %
Agents de maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel	1 680	18 780	8,9 %
Techniciens médicaux	1 164	24 612	4,7 %
Employés	16 020	169 680	9,4 %
Secrétaires	10 032	102 132	9,8 %
Employés qualifiés des services comptables ou financiers	672	6 996	9,6 %
Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises	612	5 736	10,7 %
Standardistes, téléphonistes	540	5 100	10,6 %
Employés administratifs non qualifiés	516	4 992	10,3 %
Employés qualifiés des services du personnel et des services juridiques	456	5 184	8,8 %
Ouvriers	2 064	21 108	9,8 %
Nettoyeurs	792	10 320	7,7 %
Conducteurs livreurs, coursiers	420	2 220	18,9 %
Ouvriers du tri, de l'emballage et de l'expédition non qualifiés	168	2 100	8,0 %
Magasiniers qualifiés	108	792	13,6 %

Le chômage des salariés au travers des données de Pôle Emploi

Les données fournies par Pôle Emploi à la demande de l'OMPL portent sur 14 métiers présents dans le ROME. Ils ont été jugés représentatifs des métiers exercés dans les entreprises libérales. Certains sont presque exclusivement présents dans les professions libérales (notamment les préparateurs en pharmacie, dont près de 90 % travaillent en pharmacie d'officine). D'autres, au contraire, ne se limitent pas aux entreprises libérales. Il n'est donc pas possible de considérer que tous les demandeurs d'emploi inscrits sous ces codes « proviennent » d'une branche des professions libérales.

L'ensemble des demandeurs d'emploi des 14 métiers retenus avoisine 69 000 personnes en décembre 2011 contre 40 000 dans la DADS¹⁶.

L'effectif de DE (Demandeurs d'emploi) le plus élevé à cette date intègre les secrétaires médicaux et les secrétaires médico-sociaux », métiers présents à la fois dans les cabinets médicaux des professions libérales et les établissements médicaux et médico-sociaux.

La seconde catégorie par ordre d'importance (près de 10 000 DE) rassemble différents métiers juridiques : avocat, juriste d'entreprise, expert juridique... Elle concerne les professions libérales mais également les services juridiques des entreprises.

Les « préparateurs en pharmacie » arrivent en 3^e position. Ce métier cible à 80 % les pharmacies d'officine et à 10 % le secteur hospitalier¹⁷. En tenant compte de ce ratio, le chiffre de Pôle Emploi pour décembre 2011 est proche de celui indiqué par la DADS pour la seule branche de la pharmacie d'officine.

La 4^e catégorie agglomère architectes, architectes paysagistes et architectes-urbanistes¹⁸ : 4 540 DE recensés en décembre 2011. Celle-ci concerne prioritairement la branche des entreprises d'architecture¹⁹ et secondairement d'autres branches. Ce chiffre est supérieur à celui fourni par la DADS pour le même métier (PCS 783b).

Tous métiers confondus, les 14 professions retenues comme significatives des professions libérales présentent un profil différent de celui observé pour l'ensemble des personnes inscrites à Pôle Emploi :

- la proportion d'inscrits depuis moins de six mois est plus importante dans les professions libérales que dans l'ensemble des inscrits à Pôle Emploi : 48 % au lieu de 44 % ;
- inversement, pour ces mêmes 14 métiers, la part des inscrits depuis plus d'un an est inférieure à celle de l'ensemble des métiers : 33 % au lieu de 38 % ;

¹⁶ Cette différence est logique compte tenu du mode de comptage et surtout du périmètre différent, les données de Pôle Emploi débordant du seul champ des professions libérales.

¹⁷ Source Enquête Emploi 2011. Les 10 % restant se ventilent sur moins d'une dizaine de codes (industrie, laboratoires...).

¹⁸ Code qui ne comprend pas théoriquement les architectes d'intérieur ni les designers qui font l'objet d'un code ROME spécifique (F1102). Ce dernier présente un effectif de DE équivalent à celui des architectes.

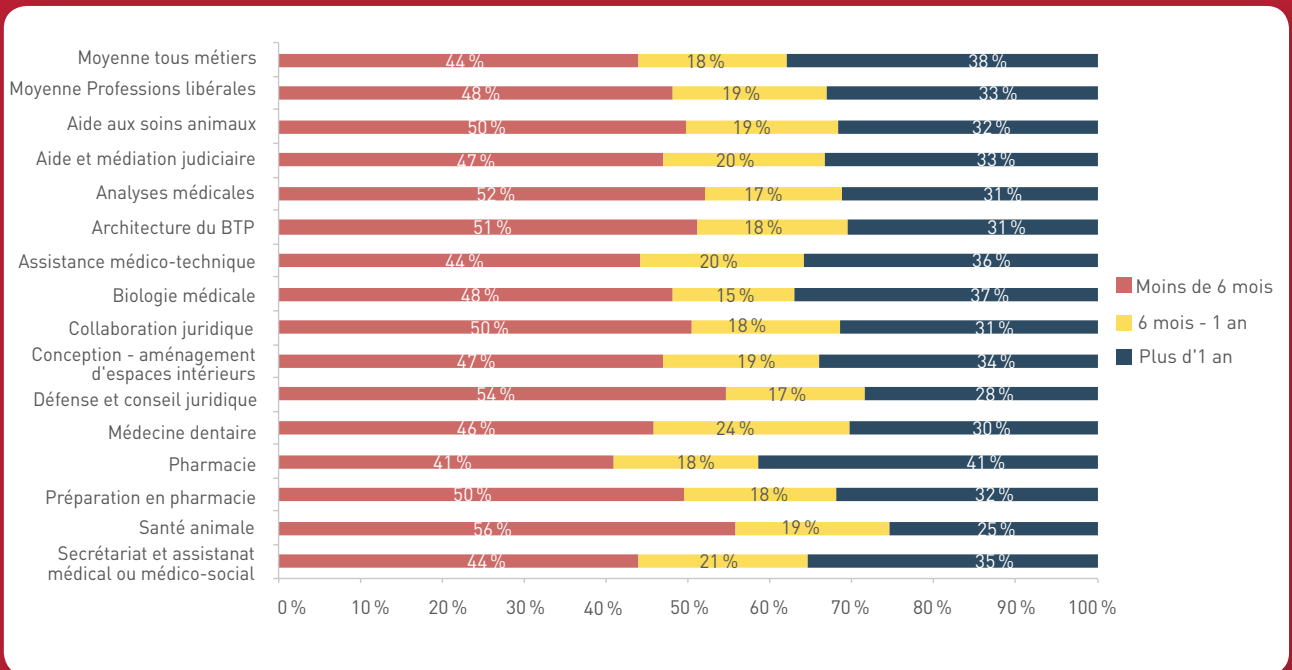
¹⁹ Les 2/3 des architectes salariés (PCS 382b) travaillent dans le secteur 71.11Z. Le tiers restant se ventile sur une dizaine d'autres codes d'activité dont 7 % dans le 71.12B (activité des géomètres). Source : Enquête Emploi 2011.

- ▶ la part des chômeurs inscrits de six mois à un an est identique dans les deux populations ;
- ▶ plusieurs métiers ont des durées de chômage plus courtes (-6 mois) que la moyenne des professions libérales : vétérinaire, juriste, et dans une moindre mesure laborantin... Mais la différence avec la moyenne des professions libérales est faible (sauf pour les vétérinaires) ;
- ▶ d'autres métiers au contraire affichent des durées de chômage plus longues (un an et plus) : pharmacien assistant, secrétaire médical, assistant dentaire, entres autres, comptent 36 % à 41 % d'inscrits depuis plus d'un an. La proportion d'inscrits de moins de six mois est plus basse que la moyenne.

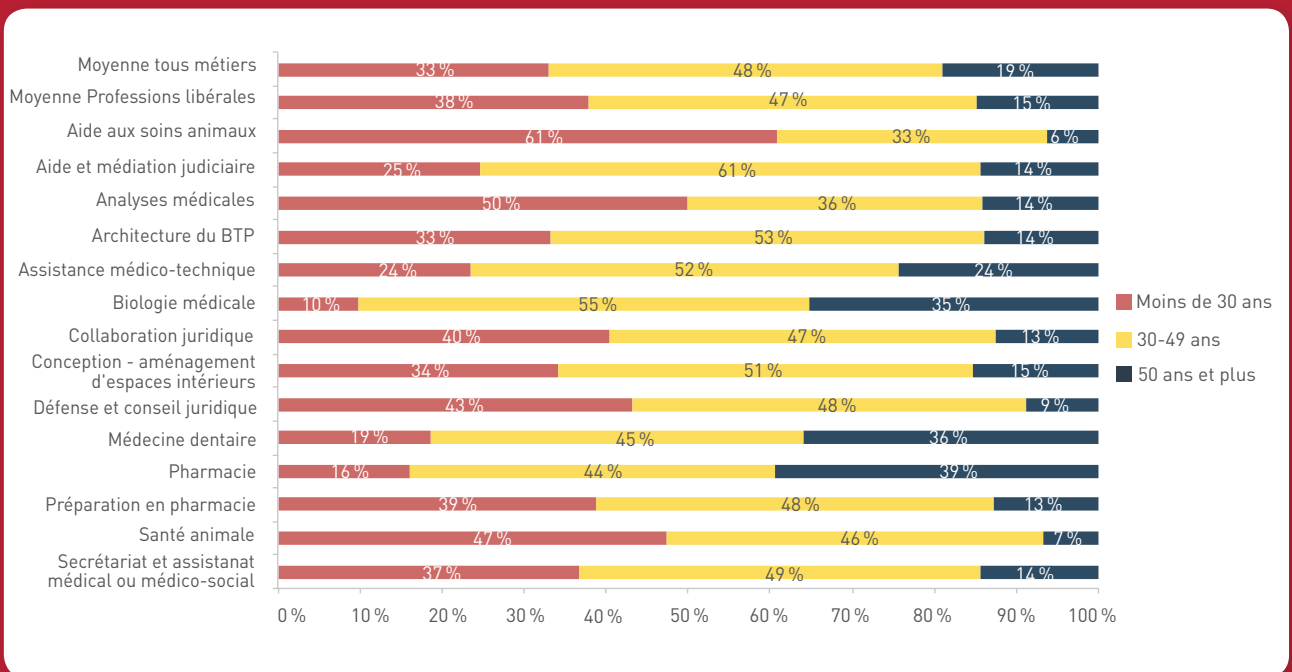
▶ Nombre de demandeurs d'emploi en décembre 2011

Code ROME	Secteur OMPL	Catégorie ROME du métier	Appellations métier	Effectif DE toutes catégories
A1501	Santé	Aide aux soins animaux	Aide-vétérinaire, auxiliaire vétérinaire, assistant vétérinaire,	4 355
A1504	Santé	Santé animale	Vétérinaire, vétérinaire sanitaire, directeur de laboratoire vétérinaire, vétérinaire de recherche scientifique	1 121
F1101	Cadre de vie-technique	Architecture du BTP	Architecte, architecte paysagiste, architecte-urbaniste...	4 540
F1102	Cadre de vie-technique	Conception - aménagement d'espaces intérieurs	Architecte décorateur, architecte d'intérieur, designer, concepteur aménageur d'espaces intérieurs	4 368
J1103	Santé	Médecine dentaire	Dentiste, chirurgien-dentiste, orthodontiste	192
J1201	Santé	Biologie médicale	Médecin biologiste, directeur de laboratoire d'analyse de biologie médicale	173
J1202	Santé	Pharmacie	Pharmacien, pharmacien assistant	3 745
J1302	Santé	Analyses médicales	Laborantin, technicien de biologiste médical	2 331
J1303	Santé	Assistance médico-technique	Aide dentaire, assistant dentaire, aide de radiologie, assistant en cabinet médical	3 814
J1307	Santé	Préparation en pharmacie	Préparateur en pharmacie	6 590
K1901	Juridique	Aide et médiation judiciaire	Administrateur judiciaire, huissier de justice, mandataire de justice, notaire	403
K1902	Juridique	Collaboration juridique	Assistant de cabinet juridique, assistant de justice, auxiliaire juridique, clerc, greffier	4 786
K1903	Juridique	Défense et conseil juridique	Avocat, juriste d'entreprise, chef de service juridique, chef de service contentieux, expert juridique, responsable juridique	9 963
M1609	Santé	Secrétariat et assistanat médical ou médico-social	Secrétaire médical, secrétaire médico-social	17 595

▼ Durées de chômage par code ROME décembre 2011



▼ Taux de chômage par tranche d'âge



Les demandeurs d'emplois dans les professions libérales

« Plus jeunes que les autres chômeurs »

Les demandeurs d'emploi des métiers spécifiques des professions libérales sont en moyenne plus jeunes que l'ensemble des chômeurs :

- ▶ 38 % de moins de 35 ans contre 33 % en moyenne dans les autres secteurs ;
- ▶ la part des seniors de plus de 50 ans est au contraire plus faible : 15 % (19 % en moyenne pour l'ensemble des métiers) ;

- ▶ la part pour la tranche d'âge intermédiaire (30 – 50 ans) est identique dans les deux populations.

Les différences sont importantes selon les métiers :

- ▶ d'une part, les métiers dont les demandeurs sont jeunes (part des moins de 30 ans supérieure à 40 %) : aide vétérinaire, laborantin, vétérinaire, d'avocat... ;
- ▶ d'autre part, les métiers dont les demandeurs sont plutôt plus âgés (part des plus de 50 ans supérieure à 35 %) : dentiste, pharmacien assistant, médecin biologiste²⁰.

Durées de chômage

« Non spécifiques aux métiers des professions libérales »

Les catégories de demandeurs d'emploi se définissent comme suit :

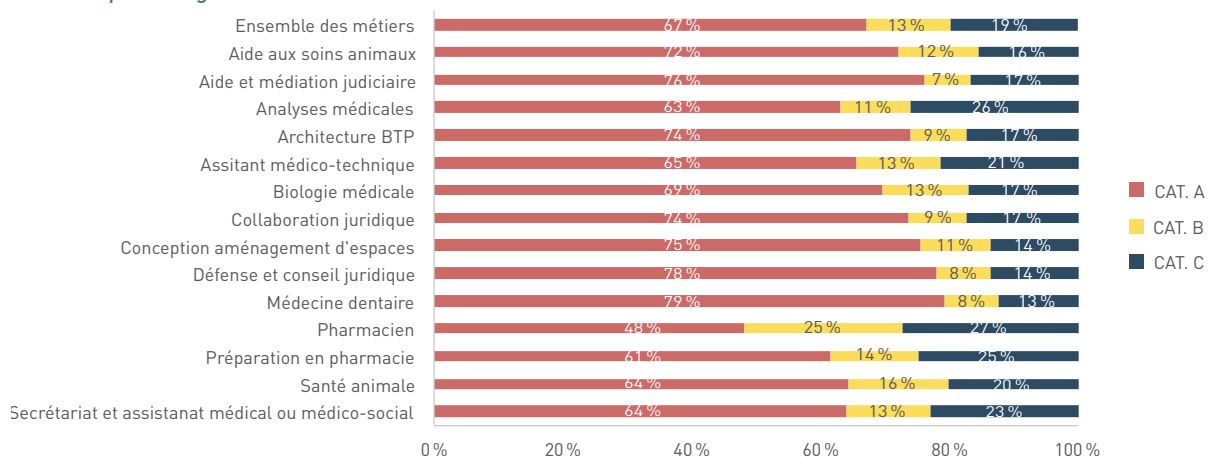
- ▶ catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ;
- ▶ catégorie B : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois) ;
- ▶ catégorie C : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois).

La répartition par catégorie dans les 14 métiers spécifiques des professions libérales est identique à celle observée chez l'ensemble des inscrits à Pôle Emploi :

- ▶ les 2/3 des demandeurs sont en catégorie A ;
- ▶ un cinquième en catégorie C ;
- ▶ 10-12 % en catégorie B.

Certains métiers comptent un nombre de chômeurs ayant exercé une activité [catégorie B ou C] supérieur à la moyenne des professions libérales : pharmacien assistant, préparateur en pharmacie, laborantin, secrétaire médical... Pour ces métiers, les remplacements ou les contrats de courte durée expliquent sans doute cette caractéristique.

▶ Détail par catégorie de chômeurs



²⁰ Pour ces trois derniers métiers, mis à part pour les pharmaciens assistants, il est probable que la part de salariés des professions libérales soit faible dans les demandeurs d'emploi (par ailleurs peu nombreux).

Le chômage des salariés au travers de l'Enquête Emploi 2011

▣ L'Enquête Emploi ne permet pas d'identifier, avec suffisamment de précision, l'emploi antérieur à la situation de chômage, pour isoler spécifiquement les métiers et les secteurs propres aux professions libérales. Il est en revanche possible d'identifier les salariés des professions libérales qui ont subi une période de chômage avant leur emploi actuel.

Les salariés des professions libérales dans l'Enquête Emploi

Le repérage des salariés des professions libérales dans le cadre de l'Enquête Emploi se fonde sur le croisement entre la profession (PCS) et statut (salarié ou non salarié). Ceci

permet d'isoler des professions spécifiques et de ne retenir que les salariés pour la suite des analyses.

PCS	Non salariés	Salariés	Total
Architectes libéraux	15 992		15 992
Architectes salariés		14 650	14 650
Cabinets d'avocats	45 852	8 829	54 682
Cabinets de géomètres-experts, topographes		2 865	2 865
Géomètres-experts, huissiers de justice, officiers ministériels, professions libérales diverses	6 423		6 423
Offices notariaux	18 601		18 601
Pharmaciens libéraux	27 959		27 959
Pharmaciens salariés		25 686	25 686
Préparateurs en pharmacie		58 572	58 572
Cabinets vétérinaires (libéraux ou salariés)	10 381	8 177	18 558
Total	125 209	118 780	243 988

Les parcours professionnels des salariés

« Des professions libérales moins marquées par le chômage »

L'identification des situations de chômage antérieures à l'emploi actuel est fournie par la question suivante, qui ne s'adresse par définition qu'aux salariés en activité :

■ Quelle était votre situation professionnelle avant d'entrer dans cette entreprise ?

▶ NR	4,6 %
▶ A son compte ou chef d'entreprise	2,2 %
▶ Chômage	13 %
▶ Fin d'études ou formation professionnelle	25,3 %
▶ Salarié dans une autre entreprise	48,4 %
▶ Sans activité professionnelle pour d'autres raisons (personne au foyer, appelé...)	5,8 %
▶ Total	100 %

Près d'un salarié sur deux vient d'une autre entreprise (de la branche ou d'une autre branche). Un salarié sur quatre a intégré son entreprise actuelle au terme de sa formation (un peu plus dans le domaine de la santé et un peu moins dans le cadre vie-technique).

Les salariés des secteurs juridique et santé plus épargnés

L'analyse par grand secteur d'activité met en évidence une similitude assez grande entre les secteurs juridique et santé, et des différences avec le cadre de vie-technique.

Le secteur cadre de vie-technique regroupe le plus grand nombre de salariés étant auparavant dans une situation de chômage : 17,7 %, soit près de cinq points de plus que la

« 13 % des salariés étaient au chômage avant d'intégrer leur entreprise actuelle »

Ce taux est supérieur, en moyenne, à celui estimé par la DADS mais la mesure porte sur une période plus étendue et non homogène puisqu'elle est propre à chaque salarié (de un mois à plusieurs années si le salarié est dans la même entreprise depuis longtemps).

Ce chiffre peut, en revanche, être comparé à celui calculé avec la même méthode pour l'ensemble des salariés entrants dans le champ de l'Enquête Emploi :

- ▶ Agriculture : 22 %
- ▶ Industrie : 18 %
- ▶ Construction : 17 %
- ▶ Secteur tertiaire : 19 %
- ▶ Moyenne tous secteurs : 19 %

Les salariés des professions libérales ont moins souvent connu des périodes de chômage que ceux des autres secteurs de l'économie, ce qui est cohérent avec les constats formulés précédemment à partir de la DADS.

moyenne des professions libérales. Ce résultat est conforme à celui observé avec les données de la DADS et de Pôle Emploi.

Les secteurs juridique et santé se situent à un taux plus faible : de 12 % à 13 %.

► Quelle était votre situation professionnelle avant d'entrer dans cette entreprise ?

	Secteur cadre de vie-technique	Secteur juridique	Secteur santé	Effectif DE toutes catégories
NR	7,7 %	5,2 %	3,7 %	4,6 %
A son compte ou chef d'entreprise	4,2 %	2,5 %	1,3 %	2,2 %
Chômage	17,7 %	12,3 %	13,2 %	13 %
Fin d'études ou formation professionnelle	18,6 %	24,6 %	27,2 %	25,3 %
Salarié dans une autre entreprise	47 %	50,8 %	47,9 %	48,4 %
Sans activité professionnelle pour d'autres raisons (personne au foyer, appelé...)	4,8 %	4,5 %	6,6 %	5,8 %
Travail pour un membre de la famille sans être salarié	0 %	0 %	0,2 %	0,5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Accès à l'emploi

« Un accès à l'emploi plus difficile pour certaines professions »

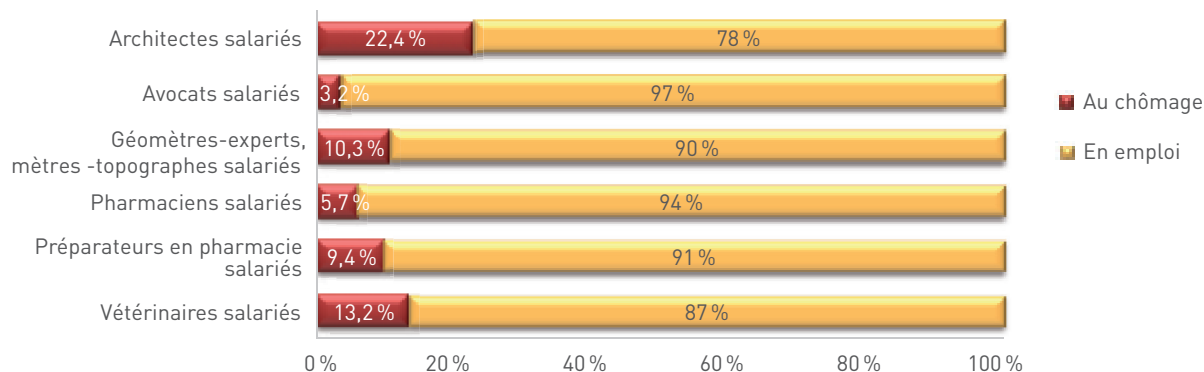
Une analyse des professions les plus représentatives des activités libérales montre les mêmes tendances que celles observées par secteur mais plus accentuées.

Les architectes salariés étaient plus fréquemment au chômage avant leur emploi actuel. Ils sont suivis en cela par les vétérinaires salariés.

Les géomètres-experts, géomètres-topographes et les préparateurs en pharmacie se situent autour de 10 %.

Par contre, les avocats salariés et les pharmaciens salariés sont rarement passés par une période de chômage préalable à leur emploi actuel.

► Quelle était votre situation professionnelle avant d'entrer dans cette entreprise ?



Pour conclure

« Ces différentes mesures du chômage dans les professions libérales apportent des éclairages complémentaires sur le phénomène.

Les comparaisons avec les autres secteurs d'activité montrent que le chômage est moins fréquent chez les salariés des professions libérales que dans le reste de l'économie, à l'exception de quelques métiers ou branches professionnelles.»

L'OMPL, un outil paritaire au service des professions libérales et des salariés

L'OMPL a été créé par l'UNAPL (Union nationale des professions libérales) et les cinq syndicats de salariés représentatifs au plan national (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO) par accord du 28 février 2005 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des salariés des professions libérales.

Il regroupe 13 branches professionnelles, totalisant 50 % des entreprises libérales et 24 % de l'emploi salarié du secteur libéral, réparties en trois secteurs d'activité :

- **la santé** (cabinets dentaires, cabinets médicaux, cliniques et cabinets vétérinaires, laboratoires de biologie médicale, pharmacies d'officine) ;
- **le cadre de vie-technique** (entreprises d'économistes de la construction, cabinets de géomètres-experts, topographes, photogrammètres et experts fonciers, entreprises d'architecture, cabinets et entreprises d'experts en automobile) ;
- **le juridique** (études d'administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires, cabinets d'avocats, offices de commissaires-priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires, études d'huissiers de justice).

SES MISSIONS

- Dresser un état général de l'emploi et des qualifications dans les entreprises libérales.
- Réaliser des études prospectives sur l'évolution des entreprises, de l'emploi et des qualifications à court et moyen terme.
- Répondre aux demandes spécifiques des CPNEFP sur les questions emploi-formation.
- Organiser des journées de rencontre / débat en lien avec les problématiques d'emploi et de qualification dans les entreprises libérales.

SON FONCTIONNEMENT

L'observatoire est une association loi 1901 administrée par un conseil d'administration et un bureau exécutif paritaires.

En savoir plus sur l'OMPL : www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr



OMPL
Observatoire des Métiers
dans les Professions Libérales

Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales

4, rue du Colonel Driant - 75046 Paris Cedex 01 - Tél. : 01 53 00 86 64 - Fax : 01 53 00 78 00 - ompl@opcapl.com